

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



Programme « Objectif zéro phyto »

« Action - Retour d'Expérience »

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



1. La collectivité

Nom: Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Adresse: Château de la Madeleine – Chemin Jean racine – 78472 CHEVREUSE cedex

Type de collectivité ou territoire: Parc Naturel Régional

Site internet: <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/accueil.html>

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...) : <https://www.youtube.com/user/pnrhvc/>
<https://www.facebook.com/parcnaturelchevreuse/>

Typologie de territoire : Périurbain

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 114025 hab.

2. Présentation de l'action en santé-environnement

Titre : Programme « Objectif zéro phyto »

Contexte : Le recours aux produits phytosanitaires induit des pollutions dont les effets sont néfastes pour la santé humaine (en premier lieu pour celui qui épand mais également pour les usagers des sites concernés et les populations riveraines) et pour l'environnement, notamment au niveau de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Conscients du risque pour l'homme et les écosystèmes, les élus du territoire du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont souhaité mettre en œuvre un programme qui permette de fédérer dans l'action les communes volontaires autour de la problématique des produits phytosanitaires et de contribuer par une action locale à réduire jusqu'à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités à l'échelle du territoire du Parc. Le programme « Objectif zéro phyto » a donc été voté en 2009 par le comité syndical du Parc, avec ce double objectif : protéger la santé des habitants et leur environnement.

Description/objectifs de l'action en santé-environnement : Le programme « Objectif zéro phyto » s'est réalisé en plusieurs étapes :

1. Mobilisation des communes

1.1 Accompagnement des communes volontaires dans la réalisation de plans de désherbage des espaces communaux, respectueux de la biodiversité et de la ressource en eau.

Consistance de l'action :

- Diagnostic des pratiques communales,
- Recherche des techniques alternatives (bénéficiant d'un bon écobilan) à l'utilisation des produits toxiques,
- Conduite et accompagnement d'une réflexion au sein de chacune des communes impliquant les élus concernés et les techniciens municipaux,
- Formation théorique et pratique des agents techniques à l'utilisation des techniques alternatives,
- Elaboration d'un plan de gestion des espaces publics de chaque commune,
- Communication auprès des habitants.

1.2 Accompagnement spécifique sur les cimetières

Consistance de l'action :

- Etude groupée de conseils et de maîtrise d'œuvre sur la végétalisation des cimetières.

2. Mobilisation des particuliers

2.1 Informer et former

Consistance de l'action :

- Formation grand public, animations (sorties botaniques, stand PNR /ateliers, conférence paillage,...),
- Partenariat avec les jardinerie/enseignes de distribution du territoire en signant la charte «Jardiner en préservant sa santé et l'environnement» : formation des vendeurs, supports de communication (fiches conseils, affiche, livret, ...). En signant cette charte, les jardinerie et magasins de bricolage s'engagent à conseiller leurs clients vers des techniques de jardinage au naturel et à mettre en valeur les solutions sans pesticides dans les rayons.

2.2 Inciter à agir

Consistance de l'action :

- Mise à disposition de moyens (kit pédagogique « Jardin au naturel », ...),
- Aide à l'organisation d'événements (récupération des produits phytosanitaires,...).

Résultats attendus ou observés de l'action :

Résultats attendus :

- réalisation des plans de gestion différenciés,
- arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics,
- forte sensibilisation des particuliers sur les pratiques écoresponsables au jardin,
- amélioration de la qualité de la ressource en eau, préservation de la biodiversité.

Résultats observés en 2019 :

- 21 communes accompagnées pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée,
- 46 communes sur 53 en zéro phyto sur l'ensemble des espaces publics,
- mise en œuvre de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en partenariat avec 5 jardineries/enseignes avec rayon jardin,
- réalisation de formations « Je jardine avec la nature et c'est facile » pour le grand public,
- production d'un kit pédagogique « Jardin au naturel » pour les écoles et structures péri-scolaires,
- retour de la biodiversité dans les cimetières.

Populations "cibles" de l'action : Commune (élus et agents techniques), particuliers.

Facteurs de réussite de l'action : Forte volonté des communes d'aller au-delà des exigences réglementaires (loi Labbé) afin d'être un territoire exemplaire. Financement de matériels alternatifs à l'usage des produits phytosanitaires (subventions du PNR, de l'Agence de l'Eau). Financement pour l'élaboration des plans de gestion des espaces publics (subventions du Conseil régional, de l'Agence de l'Eau).

Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) : 10 ans

Année de mise en œuvre de l'action : 2009

Dispositif d'évaluation de l'action : Oui

Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action : Suivi annuel de l'état des pratiques des communes pour la gestion et l'entretien de leurs espaces publics, évolution du nombre de communes en zéro pesticide strict.

Thématique(s) :

- Biodiversité, nature en ville,
- Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, odeurs, visuelle...)

Mots-clefs : Zéro phyto, zéro pesticide, alternatives aux pesticides, Ecophyto, environnement, santé

3. Montage

Gouvernance : Ce programme a été voté par les élus du PNRHVC en Comité syndical. Au cours des 10 années du programme, chaque phase a été validée par les élus de la Commission restreinte Biodiversité et Environnement. Des Comités de Pilotage réguliers ont eu lieu afin d'établir une concertation.

Partenaires impliqués dans le l'action :

- Partenaire(s) privé(s) : Jardineries/enseignes ayant adhéré à la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » :
 - La Jardinerie de Chevreuse
 - Jardiland à Gometz-le-Châtel
 - La Jardinerie du Mesnil-Saint-Denis
 - Brico Marché à Gif-sur-Yvette
 - La Jardinerie Poullain à La Queue-lez-Yvelines
- Partenaire(s) associatif(s) : La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ile-de-France (FREDON IDF)
- Partenaire(s) financier(s) :
 - Agence de l'Eau Seine-Normandie
 - Conseil Régional Ile-de-France

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr



Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*